

POINT SUR LA SITUATION APRÈS LE DRAME DE LA RUE D'AUBAGNE La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence

Actualité du mardi 27 novembre

- **Récupération d'effets personnels**

Les récupérations d'effets personnels ont pu démarrer sur certains immeubles. Au fur et à mesure de l'avancement des rapports d'expertises, d'autres immeubles pourront être accessibles **après vérification des conditions de sécurité**. Cela pourra se faire au gré des travaux de consolidation et après visite des techniciens de sécurité. Pour se signaler, les personnes concernées doivent contacter Allo Mairie (0810 813 813).

- **500 nouveaux pass RTM**

500 nouveaux pass hebdomadaires RTM sont à disposition des sinistrés à l'Espace d'Accueil des Populations Évacuées (EAPE), situé au 2 rue Beauvau (1^{er} arrondissement).

- **Durée d'hébergement prolongée**

La durée d'hébergement des sinistrés a été étendue jusqu'au 26 décembre prochain. Bien entendu, cette date pourra être prolongée si nécessaire pour toutes les familles qui en auront besoin. Les personnes évacuées dont les immeubles ont bénéficié d'une levée de doute à la suite du passage des experts peuvent récupérer leur logement.

ÉVACUATION

Nombre d'immeubles évacués :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **48 immeubles évacués depuis le 5 novembre 2018**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **140 immeubles évacués depuis le 7 novembre 2018.**
- **Total : 188 immeubles évacués**

Afin d'éviter d'éventuels actes de malveillance, la ville de Marseille ne souhaite pas diffuser aux médias, la liste des immeubles évacués.

Nombre de personnes évacuées depuis le 5 novembre 2018 :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **446 personnes ont été évacuées**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **990 personnes ont été évacuées**
- **Total : 1 436 personnes ont été évacuées**

Attestations d'évacuation

Pour rappel, la ville de Marseille a délivré **165 attestations d'évacuation** d'immeuble sur le périmètre **hors de la rue d'Aubagne**, permettant aux sinistrés de débiter leurs démarches auprès de leur compagnie d'assurance.

HÉBERGEMENT

La ville de Marseille héberge aujourd'hui,

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **310 personnes**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **833 personnes**
- **Total : 1 143 personnes**

Toutes les personnes sont hébergées dans **30 hôtels de la commune**.

RELOGEMENT

Nombre de relogements

A ce jour, la ville de Marseille a identifié **296 logements disponibles** :

- **220 logements sociaux**
- **76 logements privés**
- **86 propositions** ont été faites aux familles sinistrées en vue d'un relogement définitif,
- **20 baux** ont été signés (15 relogements définitifs et 5 relogements temporaires)
- **27 refus** de logement.

Quelle procédure pour le relogement des personnes évacuées suite à un arrêté de péril ?

*Le propriétaire doit assurer le relogement des occupants. Le nouveau logement doit être décent et correspondre aux besoins des occupants. En cas de défaillance du propriétaire, le maire prend les dispositions nécessaires pour reloger les occupants aux frais du propriétaire et majorés d'intérêts. **Le propriétaire peut également faire l'objet de poursuites pénales.***

SIGNALEMENTS ET ARRÊTÉS

Depuis le 5 novembre 2018 :

- **706 signalements** enregistrés par la ville de Marseille
- **475 visites effectuées** par les services municipaux compétents
 - **91 dossiers ont été clôturés après la visite du technicien et la levée de doutes**
 - **201 visites effectuées sans évacuation** pour lesquelles une suite technique sera donnée autre qu'un péril (péril non imminent).

Sur les 475 visites effectuées, 292 visites n'ont pas abouti à une procédure de péril grave imminent, soit à 62 %.

- **72 expertises** menées

40 rapports sont en attente de complément d'informations.

- **32 arrêtés** pris par le maire de Marseille.

Au cours des 3 dernières années (jusqu'en octobre 2018), **179 arrêtés de péril** ont été pris par le maire de Marseille - dont 44 en 2018, 57 en 2017, 43 en 2016 et 35 en 2015 - dont l'ensemble concerne des habitations privées.

Conformément à la réglementation, **tous les arrêtés pris ont été notifiés aux propriétaires et aux syndicats des copropriétaires, responsables des lieux, afin que les travaux soient réalisés dans les délais prescrits.**

RESTAURANT SOLIDAIRE DE LA CITE DES ASSOCIATIONS

Au total, 4 026 repas chauds ont été distribués depuis l'ouverture du restaurant solidaire le 10 novembre au soir.



ESPACE D'ACCUEIL DES PERSONNES EVACUEES

Le nouvel Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE) a ouvert ses portes lundi 19 novembre 2018, au 2 rue Beauvau (1^{er} arrondissement).

Ce lundi à 15h, 152 personnes avaient été reçues, soit 1 132 personnes depuis son ouverture.

L'Espace d'accueil des personnes évacuées accueille les familles **du lundi au samedi de 8h30 à 18h30**. Une vingtaine de professionnels de différents services publics seront présents sur place (habitat, logement, assurances, jeunesse...) chaque jour.

Pour l'heure, ce site n'est pas accessible aux médias.

- **Demande exceptionnelle de dons des produits d'hygiène**

La collecte de dons se poursuit auprès du Samu Social, il a été recensé **un besoin urgent en sous-vêtements hommes et femmes adultes et chaussettes**, ainsi que des kits de produits d'hygiène tels que des **brosses à dents, du dentifrice, des savons, du shampoing, des serviettes de bain, des couches, des lingettes, du lait maternel et du matériel de puériculture**.

Les Marseillais solidaires peuvent déposer leurs dons :

La Croix Rouge 1, rue Simone Sedan (5^e arr.) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

L'ensemble des actions citées sont entièrement prises en charge par la ville de Marseille.

Ces données sont susceptibles d'évoluer à tout moment.